



NOTES DE SEANCE DE L'ATELIER COMPLEXE 4 RAQUETTES-ATHLETISME-DOJO

9 décembre 2009

Responsable de l'atelier

BOLOMEY Philippe, Responsable secteur sports, Plan-les-Ouates

Chef de projet

BOLOMEY Philippe, Responsable secteur sports, Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

BESSON Adrien, Group8 Architectes

DU PASQUIER Grégoire, Group8 Architectes

HELGEN Roger, Association genevoise de tennis de table (AGTT)

STAMPFLI Charles, Kyudo Kai Plan-les-Ouates

M. Bolomey souhaite la bienvenue aux présents.

I. Tennis Club Petites-Fontaines

M. Bolomey rappelle les préoccupations du Club de tennis des Petites-Fontaines (TCPF) relevées lors des précédentes séances. La solution envisagée est la réalisation de 4 à 6 courts extérieurs provisoires de manière à poursuivre l'activité du club lors des travaux. Par ailleurs, les courts intérieurs devraient se situer sur un seul niveau. A ce titre, **M. Besson** relève l'affaiblissement du potentiel de centralité du bâtiment. **M. du Pasquier** indique que l'inquiétude du TCPF eu égard à la perte de convivialité peut trouver des solutions dans l'aménagement spatial de l'infrastructure. Jusqu'à présent, le projet s'est présenté sous forme de blocs d'activités. Or, dans la réalité, nombre d'aménagements peuvent être envisagés dans l'optique de proposer un environnement répondant aux attentes en présence (ex. cour intérieure, puits de lumière, modalités de circulation à l'intérieur du bâtiment). **M. Bolomey** relève l'importance de définir l'emplacement du tennis.

II. Vestiaires

M. Stampfli indique que de nouvelles normes doivent être prises en comptes, notamment l'interdiction pour les adultes d'accompagner les enfants dans les vestiaires. Il s'avérerait pertinent de localiser les vestiaires de chaque discipline à proximité de cette dernière. Ceci, afin d'éviter que les enfants en bas âge ne circulent dans le bâtiment. **M. Helgen** indique que les vestiaires devraient se répartir en quatre catégories : enfants : filles et garçons / adultes : femmes – hommes. Il se favorise à une utilisation commune. **M. du Pasquier** relève que l'idée est de rendre ces derniers le plus flexibles possible. Il conviendrait d'étudier les permutations envisageables entre les différents sports.

M. Bolomey souhaite que l'utilisation des casiers ainsi que des vestiaires soit rationalisée.

Cependant, lors de manifestations importantes, les vestiaires clubs devraient être disponibles à tous les participants. A ce titre, **M. du Pasquier** relève qu'il est nécessaire de privatiser un maximum les vestiaires, sous réserve de ce type de manifestations.

III. Espace administratif

M. Helgen est favorable à un espace administratif général. Chaque sport gardant néanmoins une infrastructure et une organisation propre. **M. Stampfli** indique que le Kyodu Kai ne nécessite pas un espace administratif.

IV. Buvettes – Restauration

M. Bolomey envisage la création d'un grand restaurant au cœur du bâtiment avec des loges destinées à chaque discipline sportive. **M. Helgen** relève l'intérêt de réaliser des buvettes séparées afin de favoriser la convivialité entre les membres du club. Cette solution constitue également une source de revenus. Cependant, un restaurant ou une cafétéria devrait être destiné à un usage commun. M. du Pasquier relève que ceci implique sept restaurations au sein du centre. Il est cependant possible de réaliser une cuisine commune sur chaque niveau. A titre d'exemple, **M. Helgen** indique que le Bois des Frères dispose d'une cuisine séparée en deux parties : l'une pour les clubs, la seconde pour les visiteurs. **M. Stampfli** indique que son club n'a pas de buvette mais un distributeur de boisson.

V. Accès au centre sportif

M. du Pasquier demande s'il convient d'envisager plusieurs entrées. Par ailleurs, *le centre sera-t-il ouvert au public ?* **M. Bolomey** répond que le bâtiment sera en libre accès pour les visiteurs (ex. restaurant).

VI. Divers

M. du Pasquier demande que chaque club définisse les contraintes principales en présence afin d'établir la faisabilité de leur programme. **M. Bolomey** indique qu'une attention particulière doit être portée à l'éclairage, le respect des normes s'agissant de la hauteur des salles et leur revêtement.

M. Stampfli indique l'importance d'avoir une bonne ventilation dans la salle de même qu'un espace de stockage pour le matériel. S'agissant du tennis de table, **M. Helgen** souhaiterait que les tables ne soient pas alignées sur une seule ligne mais disposées plutôt sur deux rangées de dix ou trois rangées de sept.

M. Bolomey remercie les présents et clôt la séance à 19h30.